

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00832

Numéro SIREN : 832 267 702

Nom ou dénomination : GEXTERNA

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004974

GEXTERNA
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 1 000 Euros
Siège Social : 18 rue Pierre Rameil
66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN : 832 267 702

*copie cdf
à l'original
le 16 mai 2023*

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
PROCES-VERBAL**

Le 20 avril 2023 à 9h30, les actionnaires de la société SAS GEXTERNA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Centre d'Affaires Méditerranée, Avenue du Général Leclerc, Espace Méditerranée, Grand Arc, Bât C à PERPIGNAN (66000), sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude FOLQUIN.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1000 actions sur les 1000 composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision extraordinaire.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- ✓ Nomination d'un Directeur Général
- ✓ Rémunération allouée
- ✓ Questions diverses

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 – Nomination d'un Directeur Général

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société pour une durée de 3 années à compter de ce jour :

Monsieur Mathieu DENGLER

Né le 10 septembre 1983 à Paris (75)
Domicilié au 35 rue du Grand Parc – 78960 VOISINS LE BRETONNEUX
De nationalité Française

Monsieur Mathieu DENGLER est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires

sociales.

Monsieur Mathieu DENGLER est investi, par les actionnaires, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet de ladite société, conformément à l'article 13.3 des statuts.

Monsieur Mathieu DENGLER présent, remercie l'Assemblée de l'avoir désigné aux fonctions de Directeur Général de la société, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions dans la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 2 – Rémunération du Directeur Général

L'assemblée décide de fixer la rémunération mensuelle nette de **Monsieur Mathieu DENGLER**, en tant que Directeur Général, à la somme de 1500 € (*mille-cinq-cent-euros*) à compter du 1^{er} mai 2023.

En outre, les frais engagés par la Direction Générale pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 3 – Pouvoirs

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée ce jour à 10h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Jean Claude FOLQUIN
Le Président

Monsieur Mathieu DENGLER
Le Directeur Général

*(Signature précédée de la mention bon pour acceptation
des fonctions de Directeur Général)*

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général